

Consignes en cas de panne ou d'accident

Si vous êtes victime d'un accident nécessitant une ambulance, les services incendie ou la police **appelez en priorité le 112**

Si vous êtes sur une autoroute **appelez obligatoirement depuis les bornes d'appel orange** en bord d'autoroute, soyez très vigilants en sortant du véhicule et utilisez votre gilet fluorescent disponible dans le véhicule.

Dans tous les autres cas (ou après avoir contacté les autorités ci-dessus) **appelez l'assistance HERTZ au + 33 800 824 824 ou au +33 1 30 440 441**

Ce numéro est joignable 24h/24 et 7j/7 et vous mettra en relation avec nos équipes d'assistance.

En cas d'accident, et conformément aux conditions générales de location, vous êtes tenu de coopérer avec nous en complétant **le Constat Européen d'Accident**, à disposition dans la boîte à gant du véhicule et ce même s'il n'y a pas de partie/véhicule tiers.

Si un tiers est impliqué : relevez les noms et adresses de toutes les personnes impliquées, y compris les témoins, séparez les copies et conservez un exemplaire de votre déclaration.

En cas de difficultés avec le tiers, notez les désaccords sur le recto du constat et prenez des photos.

Le constat doit être ensuite signé, communiqué par mail à l'adresse ci-dessous (photo lisible et immatriculation dans l'objet) et être déposé dans l'agence Hertz de départ ou envoyé par courrier :

constat-accident@hertz.com



◀ Scannez-moi pour générer automatiquement le courriel
◀

Attention :

L'appel téléphonique à l'assistance ne constitue pas une déclaration telle que définie dans les termes et conditions de location Hertz.

L'intervention des forces de l'ordre ne constitue pas une déclaration ; prenez leurs coordonnées et notez-les sur le constat.

Si vous ne vous conformez pas à ces instructions, les garanties optionnelles dont vous pourriez vous prévaloir pourront être frappées de nullités.

Pour toute autre question vous pouvez :

- Appelez l'agence de location de départ (voir www.hertz.fr ou votre contrat de location) ou
- Scanner le QR code ci-contre pour accéder à notre guide de la location en ligne



Instructions for breakdown or accident

If you are the victim of an accident requiring an ambulance, the fire service or the police, **call 112 as a priority.**

If you are on a motorway, **you must call from the orange call points** at the side of the motorway, be very vigilant when getting out of the vehicle and use the fluorescent vest available in the vehicle.

In all other cases (or after contacting the above authorities) **call HERTZ assistance on + 33 800 824 824 or +33 1 30 440 441**

This is a 24/7 toll free number.

In the event of **an accident**, and in accordance with the general rental conditions, you are required to cooperate with us by completing the **European Accident Report**, which is available in the vehicle's glove compartment, even if there is no third party/vehicle involved.

If a third party is involved: write down the names and addresses of all persons involved, including witnesses, separate the copies and keep a copy of your declaration.

In the event of difficulties with the third party, note any disagreements on the front of the report and take photographs.

The European Accident Report must then be signed, sent by e-mail to the address below (with a legible photo, license plate in the title) and dropped off at the Hertz branch of departure or sent by post.

constat-accident@hertz.com



◀ Scan me to automatically generate the declaration email
◀

Warning:

A telephone call to assistance does not constitute a declaration as defined in the Hertz rental terms and conditions.

The intervention of the police does not constitute a declaration; take their contact details and note them on the report.

Failure to comply with these instructions may invalidate any optional cover you may have.

If you have any further questions, please:

- Call your rental location (see your rental agreement or www.hertz.fr) or
- Scan the QR code to access our Rental Guide

